

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 16 septembre 2024 à 9h au vendredi 18 octobre 2024 à 17h

Enquête publique ordonnée par arrêté municipal en date du 26 juillet 2024

Objet de l'enquête :

L'enquête porte sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BUBRY.

Décision au terme de l'enquête :

Après la fin de l'enquête publique et la réception des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal devra délibérer pour approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif : Monsieur Bernard BOULIC.

Organisation de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs du lundi 16 septembre 2024 à 9h au vendredi 18 octobre 2024 à 17h, à la Mairie de Bubry, 1 Place de Macroom, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ainsi que les jeudis et samedis de 9 h à 12 h.

Le commissaire enquêteur recevra le public pendant 4 demi-journées, en mairie de Bubry :

- le lundi 16 septembre 2024, de 9 h à 12 h,
- le mercredi 25 septembre 2024, de 9 h à 12 h,
- le samedi 05 octobre 2024, de 9 h à 12 h,
- le vendredi 18 octobre 2024, de 14 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête :

- ⇒ **chacun pourra prendre connaissance du dossier** d'enquête publique en mairie ou sur le site internet de la commune : <https://www.bubry.fr> à la rubrique « Urbanisme et PLU ».
- ⇒ **chacun pourra consigner ses observations, propositions, et contre-propositions**, soit :
 - sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet en mairie,
 - par courrier transmis par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur la modification n°1 du PLU - Mairie de Bubry – 1 place de Macroom - 56310 BUBRY
 - sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/plu-bubry>
 - par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-plu-bubry@registredemat.fr
- ⇒ Les éventuelles observations formulées seront accessibles selon les modalités suivantes :
 - Les observations et propositions écrites consignées sur le registre papier ainsi que celles transmises par voie postale seront consultables en mairie de Bubry.
 - Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Existence d'une évaluation environnementale :

Le projet de modification n°1 du PLU fait l'objet d'une évaluation environnementale. La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a émis un avis sur le projet, en date du 27 juin 2024.

Identité de la personne responsable du projet : Monsieur Roger THOMAZO, Maire de Bubry.

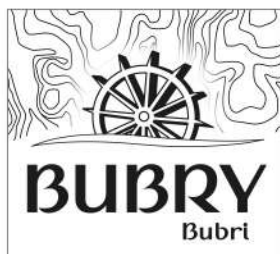
Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de Bubry le rapport d'enquête et ses conclusions motivées sur le projet de modification n°1 du PLU.

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à l'issue de la clôture de l'enquête en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, et sur le site internet de la commune.

Renseignements :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier soumis à enquête publique et/ou du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Mairie de Bubry, 1 place de Macroom, 56310 BUBRY.



Mairie de Bubry

1, place de Macroom
56310 Bubry

Tél. 02 97 51 70 07

www.bubry.fr [Facebook](#)